



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Réforme du système d'accueil des réfugiés

« SOUS DES DEHORS FAUSSEMENT GÉNÉREUX, LE PROJET DE LOI CONSERVATEUR RISQUE DE PÉNALISER CERTAINS GROUPES DE RÉFUGIÉS »

– Thierry St-Cyr

Ottawa, mardi 30 mars 2010 – Le porte-parole du Bloc Québécois en matière de citoyenneté et d'immigration et député de Jeanne-Le Ber, **Thierry St-Cyr**, craint que, sous des dehors faussement généreux, le projet de loi sur la réforme du système d'accueil des réfugiés présenté par le ministre conservateur de la Citoyenneté et de l'Immigration, Jason Kenney, pénalise certains groupes persécutés en provenance de pays jugés sécuritaires.

« Avec son projet de loi, le ministre Kenney crée deux catégories de demandeurs d'asile : d'un côté, les réfugiés de bonne foi provenant des pays à risque, et de l'autre, les "faux demandeurs" provenant des pays jugés sécuritaires. Le raccourci idéologique utilisé par le ministre conservateur est extrêmement dangereux. Le haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés a lui-même mis en garde le ministre Kenney contre un système à deux vitesses. En effet, vivre dans un pays démocratique n'exclut pas que l'on soit victime de violence ou de persécution. Or, dans les faits, le projet de loi conservateur classerait aux côtés des "faux demandeurs" des centaines de réfugiées persécutées parce qu'elles sont des femmes et autant de demandeurs d'asile victimes de violence à cause de leur orientation sexuelle, et ce, pour la seule raison qu'ils sont originaires de pays dits sécuritaires. En prétendant aider les plus vulnérables, le gouvernement conservateur opère en douce un resserrement de l'accès pour les individus qu'il juge indésirables. C'est totalement inacceptable! », a lancé **Thierry St-Cyr**.

« En créant une Section d'appel des réfugiés, comme le prévoit la loi depuis 2002 et comme le Bloc Québécois le réclame avec insistance, le gouvernement reconnaît que ses fonctionnaires peuvent se tromper en première instance. Or, les mêmes erreurs peuvent se produire avec des ressortissants provenant de pays dits sûrs, mais pour eux, aucun mécanisme d'appel n'est prévu! Par ailleurs, la proposition de tenir les audiences dans un délai de deux mois après la présentation de la demande désavantagerait les réfugiés qui, encore traumatisés par les événements douloureux qu'ils ont vécus, arriveraient difficilement à réunir les documents et la confiance nécessaires à leur témoignage », a déclaré la porte-parole adjointe du Bloc Québécois en matière de citoyenneté et d'immigration et députée de Saint-Hyacinthe–Bagot, **Ève-Mary Thaï Thi Lac**.

La fermeture des conservateurs refait surface

« Le projet de réforme des conservateurs, en se basant sur la présomption que les demandeurs d'asile sont tous plus ou moins des profiteurs du système, nous dévoile le vrai visage du gouvernement Harper. Le ministre Kenney a le devoir de s'assurer que le système évalue au mérite les demandes des réfugiés et le Bloc Québécois continuera de travailler pour que les demandeurs d'asile obtiennent un traitement juste et équitable », a conclu **Ève-Mary Thaï Thi Lac**.

– 30 –

Renseignements :

Carl Boisvert, attaché de presse
Aile parlementaire du Bloc Québécois
Tél. : 613 947-2495
Cell. : 613 294-2066
www.blocquebecois.org